

Infrastructures, transports et mer

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER,  
EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES  
ET DES NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

*Direction générale des infrastructures,  
des transports et de la mer,*

Régie autonome des transports parisiens

**Décision du 2 avril 2010 portant délégations de signature du directeur du département des achats et de la logistique (HAL) et du responsable de l'unité « logistique, distribution revente (LDR) »**

NOR : DEVT1020730S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

*Délégation aux responsables d'unité*

Le directeur du département HAL,

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier Duthuit, directeur du département HAL, de donner délégation à :

M. Claude Bordier, responsable de l'unité « achats et développement » ou à M. Wilfried Boudas, responsable de l'unité « achats généraux », à l'effet de signer tous les actes relevant des pouvoirs qui lui sont conférés par la délégation de pouvoirs susvisée, hors ceux relevant des pouvoirs subdélégés aux responsables des unités LDR et LEM.

Article 2

De donner délégation à Mme Elyna Herminie, responsable des ressources humaines du département HAL, à l'effet de signer, en son nom, les actes pris pour les besoins de l'activité du département dans le cadre de l'article 2 de la délégation de pouvoirs susvisée et relatif à l'application du droit du travail et à la gestion des ressources humaines, hors ceux relevant des pouvoirs subdélégés aux responsables des unités LDR et LEM.

Article 3

De donner délégation à :

- M. Claude Bordier, responsable de l'unité « achats et développement » ;
- M. Wilfried Boudas, responsable de l'unité « achats généraux » ;
- Mme Delphine Chailloux, responsable du groupe de soutien « systèmes d'information » ;
- M. Pascal Corcelle, responsable de l'unité « Laboratoire, essais et mesures » ;
- Mme Catherine Cyffers, responsable de l'unité « Logistique Distribution Revente » ;
- M. François Lemarchand, responsable de l'unité « Ingénierie Logistique » ;
- M. Francis Moisi, responsable de la mission « Maîtrise des Consommations »,  
à l'effet de signer, en son nom, les contrats de travail pour les agents de leur unité, groupe de soutien ou mission respective.

#### Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat.

*Le directeur du département HAL,*  
O. DUTHUIT

La responsable de l'unité LDR,

Vu la délégation de pouvoirs consentie le 17 février 2010 (note de département HAL 2010-03) au responsable de l'unité LDR par le directeur du département HAL,

Décide :

#### Article 1<sup>er</sup>

De donner délégation aux personnes suivantes, à l'effet de signer, en son nom, les actes pris pour les besoins de l'activité des structures de l'unité LDR dont ils ont respectivement la charge :

- M. Patrick Terrien, responsable de l'exploitation des plates-formes logistiques ;
- M. Yves Kerjan, responsable de l'antenne « Habillement » ;
- M. Alain Arens, responsable de l'entité « Vente, Recyclage, Réemploi (V2R) ».

#### Article 2

De donner délégation à M. Jacques Vuez, responsable « Qualité et ressources humaines » de l'unité LDR, à l'effet de signer, en son nom, les actes pris pour préparer et exécuter le plan de formation du personnel, et mettre en œuvre, le cas échéant, pour son unité, le droit au congé individuel de formation.

#### Article 3

De donner délégation à M. Jacques Plot, gestionnaire local du site de la plate-forme de Boissy-Saint-Léger, à l'effet de signer, en son nom, les actes relatifs aux articles 2 et 3 de la délégation de pouvoirs susvisée, notamment les plans de prévention et les éventuels dépôts de plainte.

#### Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine Cyffers, responsable de l'unité LDR, de donner délégation à :

- M. Patrick Terrien, responsable de l'exploitation des plates-formes logistiques ;
  - ou, en cas d'empêchement ou d'absence de ce dernier, à Mme Bernadette Plot, responsable des approvisionnements et de la gestion du transit ;
  - ou, en cas d'empêchement ou d'absence de cette dernière, à M. Jacques Vuez, responsable « Qualité et ressources humaines » de l'unité,
- à l'effet de signer tous les actes relevant des pouvoirs qui lui sont conférés par la délégation de pouvoirs susvisée.

#### Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat.

*La responsable de l'unité LDR,*  
C. CYFFERS